Attribution d'une Médaille d'Argent

Numéro d'inventaire : 2016.15.8
Auteur(s) : Georgina Boegner
Type de document : texte ou document administratif
Période de création : 2e quart 20e siècle
Date de création : 1935
Inscriptions :
• timbre humide : Académie de Paris
Matériau(x) et technique(s) : papier
Description : Imprimé complété à la main. Entouré d'une frise décorative.
Mesures : hauteur : 26,3 cm
largeur : 36,6 cm
Mots-clés : Décorations, citations
Autres descriptions : Langue : Français
Lieux : Vanves

Adj. 1933. — 8e Lot. — N° 8104

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Recteur de l'Académie de Paris

Vu l'article 34 de la loi du 30 octobre 1886 ;
Vu les articles 127, 128, et 129 de l'arrêté du 18 janvier 1887 ;
Vu l'article 45 de la loi du 19 juillet 1889, modifié par la loi du 25 juillet 1893 ;
Vu l'arrêté du 27 novembre 1889 ;
Vu l'arrêté du 28 janvier 1896 ;
Vu l'arrêté du 1er janvier 1922 ;
Vu la délibération du Conseil départemental de l'Enseignement primaire de la Seine en date du 18 OCT 1935

ARRÊTE :

Une Médaille d'Argent est décernée à Melle Boegner Georgina
~~Directrice d'école~~ *publique à* Vanves - r. Gambetta *avec effet du* 1 JUIL 1935

Fait à Paris, en Sorbonne, le 6 DEC 1935

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS,
Pr le RECTEUR :
l'Inspecteur de l'Académie,

2311. — Imp. E. Desfossés. — 100 ex. Jésus 50 kil. O — 5-35 — Cde 43269.